

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022**  
**DÉLIBÉRATION N° 2022-26**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 8

Contre : 2

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

**Absents** : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

**Pouvoir** : BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

**Secrétaire de séance** : ARDUIN Annie

**Objet** MISE EN VENTE DU BATIMENT « LA CURE »

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire du bâtiment de la Cure située 37, rue de la Cure à Ville. Il rappelle que ce bâtiment est vide et inutilisé depuis plusieurs années.

Suite à la réception de plusieurs offres, Monsieur le Maire propose de vendre La Cure située sur la parcelle F2456 ainsi que les parcelles F2463 et F3698 attenantes au bâtiment au prix de 220 000 € à Madame Julie BRIAND.

La partie de la parcelle F2456 correspondant à l'ancien garage sur le parvis de l'église restera propriété de la commune et fera l'objet d'une division parcellaire à la charge de ladite commune.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20220405-202226-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve** l'exposé du Maire.

**Valide** l'offre de Madame Julie BRIAND ;

**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

**Décide** que les frais de notaire seront à la charge de Madame Julie BRIAND.

**Autorise** la division parcellaire de la parcelle F2456 comme présentée ci-dessus et son intégration dans le domaine public communal.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme*  
*Le Maire*  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

